

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1er OCTOBRE 2009

Convocations remises en mains propres le 24 septembre 2009.

L'an deux mille neuf, le premier octobre à 20 H 15, le Conseil municipal de la Commune de Pont-de-Metz, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur ALARCON Gérard, Maire.

Présents : ALARCON G., BEDNARZ MJ., BULANT L., CHOQUART A-M, DELAFOSSE G., FREMAUT A., HODENCQ N., JUNGHANS D., LECLERCQ E., LHOEST P., THILLOY C., VENET G.

Procurations :

Mr ERMENAULT Philippe donne procuration à Mr. DELAFOSSE Gilles

Mr JAUNY Alain donne procuration à Mr ALARCON Gérard

Mr THERRY Régis donne procuration à Mr VENET Gérard

Mr SEVENANTS Pierre donne procuration à Mr BULANT Loïc

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-huit, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'une secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Loïc BULANT est nommé secrétaire, l'ordre du jour peut-être abordé.

Mr le Maire demande l'autorisation se supprimer le point sur la Convention ATESAT et d'ajouter un point sur la convention ADSEA 80.

ORDRE DU JOUR

- 1- Travaux Place de Salouël,
- 2- Convention ATESAT,
- 3- Récompenses scolaires,
- 4- Garage communal : dépôt de permis de construire.
- 5- Convention de fonds de concours d'Amiens Métropole/Travaux rue A. Georges,
- 6- Encaissement d'un chèque de l'assurance
- 7- Convention ADSEA 80,
- 8- Divers.

2009-36 Travaux Place de Salouël,

Mr DELAFOSSE présente les travaux de remplacement du béton en bitume pour la Place de Salouël, chantier prévu au budget 2009, pour un coût de 21 511 €TTC et demande l'autorisation de débiter les travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le démarrage des travaux.

2009 Convention ATESAT

Après contact avec la DDE, Mr le Maire propose de repousser ce point à un prochain Conseil.

2009-37 Récompenses scolaires

Mme LECLERCQ propose au Conseil les récompenses prévues pour les collégiens et lycéens ayant obtenus un diplôme cette année. Ce sera des bons d'achats à la FNAC.

- Brevet des collèges 40 €
- BEP / CAP.....45 €
- BAC55 €

De plus, un cadeau sera remis lors d'une cérémonie prévue le vendredi 23 octobre à 18h45 à la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant des récompenses présenté.

2009-38 Garage communal : dépôt de permis de construire.

Mr DELAFOSSE demande à l'assemblée le lancement d'un permis de construire pour la construction d'un garage communal en bout du parking de la mairie. Il rappelle que le garage a été évalué par l'architecte chargé en 2008 de l'étude, à 98 311 €TTC et qu'une subvention de 21 421 € est déjà accordée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'autorisation de lancer le permis de construire.

2009-39 Convention de fonds de concours d'Amiens Métropole/Travaux rue A. Georges,

Mr le maire demande l'autorisation de signer la convention de fonds de concours, afin d'être remboursé par Amiens Métropole d'un montant de 1 449 € représentant 30% du coût des travaux réalisés par France Télécom, pour la rue A. Georges en 2008, et pris en charge par la commune à l'époque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'autorisation de signer la convention.

2009-40 Encaissement d'un chèque de l'assurance,

Mr BULANT demande l'encaissement d'un chèque de 170 € provenant de l'assurance SMACL suite à un sinistre survenu sur le véhicule Kangoo en avril 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement.

2009-41 Convention ADSEA,

Mr le Maire expose une proposition de l'association ADSEA 80, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence de la Somme qui permet à des mineurs en réinsertion judiciaire de réaliser des chantiers sur les espaces verts ou chemins des communes.

Les jeunes effectuent ces travaux gratuitement, dans le cadre d'un accompagnement éducatif et psychologique assuré par le Centre Éducatif Renforcé « Amiens Ressource ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde, à l'unanimité - moins deux abstentions, l'autorisation au maire de signer la convention après s'être rapproché des communes qui ont déjà accueilli cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Président,

Les membres du conseil,

Le secrétaire,